A. Secteurs concernés:

Tous les cabinets pédiatriques prenant en charge les enfants dans la communauté. Cette directive inclut également toutes les informations relatives au Centre de dépistage pédiatrique du COVID-19 sur le site de Montétan (Avenue des Avelines 12, 1004 Lausanne)

B. Partenaires concernés:

Médecins, assistant (e) médical (e), et tout autre professionnel pouvant être exposé à un enfant présentant des symptômes respiratoires suspect de COVID-19

C. Contexte épidémiologique actuel:

Dans la grande majorité des cas, les enfants sont infectés par un adulte vivant sous le même toit, la transmission du virus par les enfants restant RARE. Les enfants portent le virus mais la transmission du virus se fait en dehors du milieu scolaire et des regroupements sociaux. Les faits suivants sont actuellement connus de la maladie COVID19 chez les enfants de moins de 12 ans :

1. La proportion d'enfants testés positifs reste faible soit entre 1-5 ans; sous réserve de données biaisées récoltées chez les enfants < 12 ans.
2. Les enfants font moins de tableaux sévères et de complications que les adultes
3. Les enfants portent le virus avec des charges virales à tout du moins similaires aux adultes. Cependant, ils transmettent le virus moins efficacement et moins longtemps que les adultes

Dans ce contexte, les dernières recommandations ont limité les dépistages des enfants de moins de 12 ans aux enquêtes d'entourage et hospitalisations. L'augmentation du nombre de cas ces dernières semaines avec une estimation de 214 cas/100'000 habitants, justifie d'une stratégie de dépistage plus rigoureuse chez les enfants de moins de 12 ans. Dans ce sens, l'OFSP a édicté de nouvelles recommandations chez les enfants de moins de 12 ans conjointement avec la Société Suisse de Pédiatrie (SSP) et le groupe des infectiologues pédiatres suisses (PIGS). Ces recommandations incluent une procédure pour les soignants et une autre spécifiquement destinée aux écoles, crèche et structures parascolaires. L'algorithme ci-dessous résume les étapes justifiant d'une consultation médicale avec éventuelle indication au dépistage COVID-19. Ainsi, une indication au dépistage COVID-19 se fera essentiellement sur indication médicale, plaçant ainsi le pédiatre en première ligne. L'identification prioritaire d'un contact étroit avec une personne âgée de ≥ 12 ans qualifiant pour un dépistage COVID-19 (contact à risque) reste d'actualité. Ainsi, la première étape, reste d'identifier tout contact à risque qualifiant pour le dépistage COVID-19. En cas de contact à risque dépisté positif, il est recommandé de tester l'enfant de <12 ans symptomatique. En l'absence de contact à risque, un dépistage COVID-19 sera préconisé en présence d'une fièvre >38,5 C et d'un mauvais état général, d'une toux sévère en présence d'autres symptômes suggestifs de COVID-19 selon l'algorithme ci-dessous. Les critères de dépistage pour les enfants de plus de 12 ans restent ceux préconisés par l'OFSP pour la population adulte.

D. Critères de dépistage COVID-19 pédiatriques

1. Pour tout enfant et adolescent ayant déjà fêté son douzième anniversaire

- Tout enfant et adolescent dès 12 ans révolus et présentant des symptômes compatibles avec le COVID-19 doit être testé. Les critères de dépistage ci-dessous s'appliquent : https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/infektionskrankheiten-bekaempfen/meldesysteme-infektionskrankheiten/meldepflichtige-ik/meldeformulare.html
- Les symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires, la fièvre, l'anosmie et la dysgueusie sont les critères principaux à considérer. La fièvre sans foyer fait partie des critères de dépistage.
- Les procédures et critères de test généraux s'appliquent : https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-

pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/information-fuer-die-aerzteschaft/neuigkeiten-und-anpassungen.html

- Les règles d'isolement et de quarantaine sont définies dans les directives de l'OFSP et des instructions des autorités cantonales : www.bag.admin.ch/isolement-et-quarantaine

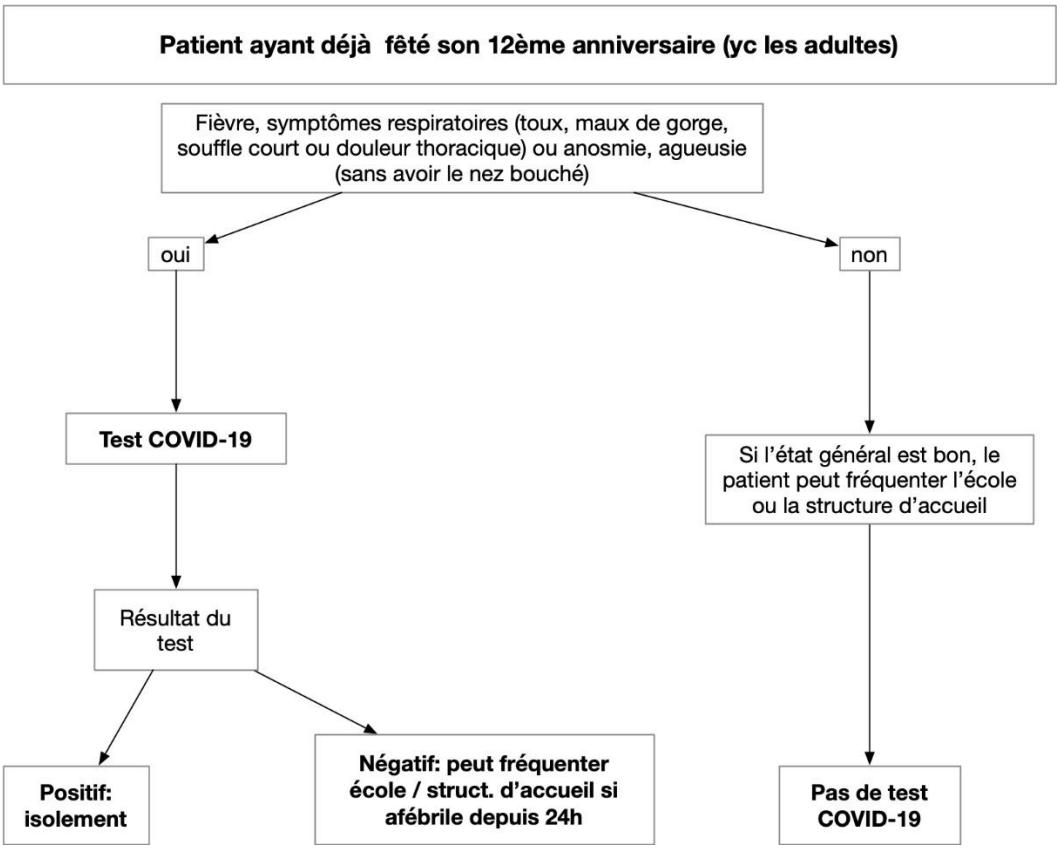

2. Pour tout enfant n'ayant pas encore fêté son 12ème anniversaire

1. Lors de symptômes compatibles avec le COVID-19, vérifier d'abord si contact étroit avec une personne symptomatique âgée de ≥12 ans =contact à risque et **le tester en priorité** :

- En cas de résultat positif de la personne de contact : tester l'enfant **avec symptômes de moins de 12 ans également.**
- En cas de résultat négatif de la personne de contact : ne pas tester l'enfant de moins de 12 ans et l'enfant peut se rendre à l'école/dans une structure d'accueil si pas de fièvre pendant 24 heures, s'il y a eu une nette amélioration de la toux et qu'il est en bon état général

2. La décision d'effectuer ou non un dépistage chez les enfants de moins de 12 ans, ne peut être prise **que par le pédiatre traitant de l'enfant, le pédiatre consultant aux urgences** ou, dans certaines situations, par **l'autorité cantonale compétente** en concertation avec les parents. Cette indication n'est par conséquent ni de la responsabilité ni de la compétence de l'école ou de la structure d'accueil.

3. Bien qu'aucun symptôme ne permette de distinguer clairement le COVID-19 des autres maladies infectieuses courantes en automne/hiver, deux symptômes cardinaux associés au COVID-19 pédiatrique justifient d'une consultation médicale avec indication au dépistage COVID-19 en l'absence d'un diagnostic alternatif. Il s'agit d'une: a) Nouvelle apparition de fièvre (>38,5C) associée à un mauvais état général ; b) Toux aigue sévère chez un enfant accompagnée d'autres symptômes notamment une fièvre >38.5C, des symptômes gastro-intestinaux, maux de tête, douleurs aux membres, perte du goût et de l'odorat
4. En cas de nouvelle apparition de fièvre >38,5C avec bon état général ou de toux aigue sévère isolée AVEC bon état général : l'enfant reste à domicile. En l'absence de nette

amélioration des symptômes au-delà de 3 jours, une consultation médicale est préconisée avec dépistage COVID-19 recommandé en l'absence de diagnostic alternatif.

5. En présence de symptômes légers tels que rhume, mal de gorge, légère toux sans fièvre, otite moyenne aigue ou d'une conjonctivite :

- Pas d'indication au dépistage SAUF si :
    - Investigation de flambée et traçage des contacts ordonné par les autorités cantonales (si l'on observe une multiplication de symptômes respiratoires au sein d'une classe d'école ou d'une crèche, le médecin cantonal peut, par exemple, ordonner un test pour les trois premiers cas). En parallèle, les parents symptomatiques doivent être diagnostiqués conformément à la procédure décrite ci-dessus
    - Hospitalisation
- En présence d'un bon état général, fréquentation de l'école/structure d'accueil autorisée sans certificat médical

6. Les enfants asymptomatiques ne qualifient pas pour un dépistage

7. En présence d''un test de dépistage COVID-19 négatif, l'enfant peut regagner l'école ou sa structure d'accueil sans certificat pour autant qu'il soit en bon état général et afébrile depuis 24H

Patient n'ayant pas encore fêté son 12ème anniversaire (algorithme national du 22.09.2020)

Procédure dans les écoles et les structures d'accueil parascolaires ou collectives et indications de tests pour les enfants symptomatiques jusqu'à 12 ans

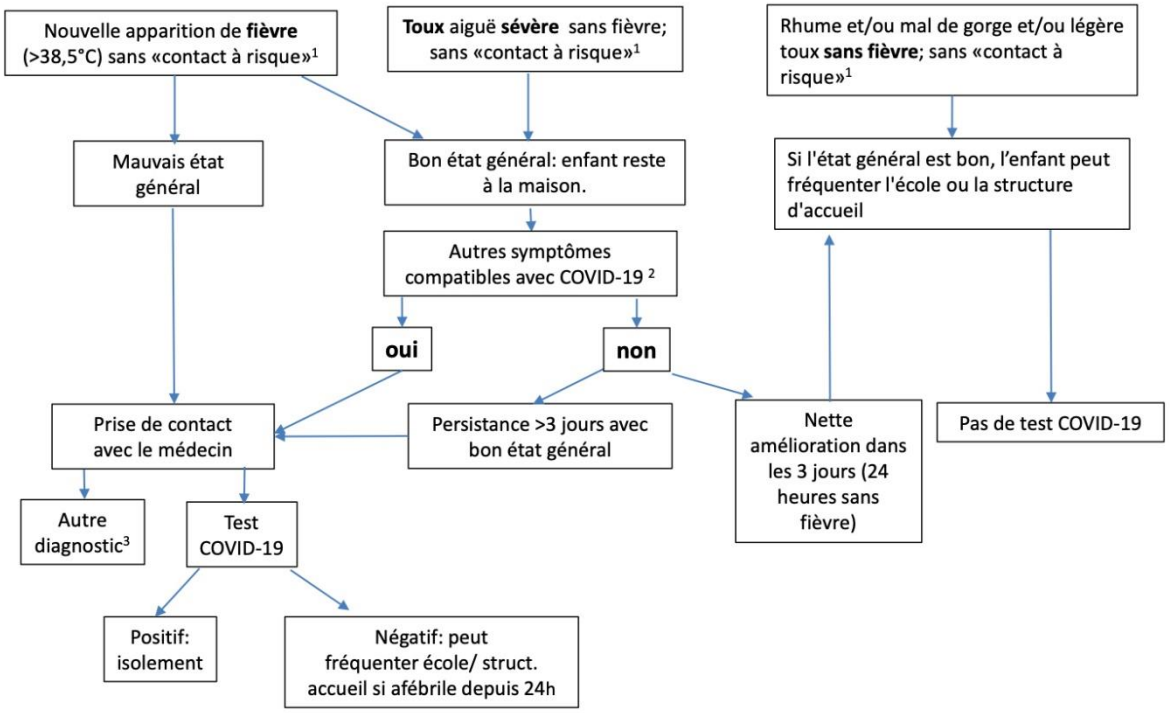

[1] **Définition contact à risque** : Contact étroit avec un enfant >12 ans ou un adulte symptomatique ou avec une personne de tout âge avec un test positif, en particulier dans le milieu familial. Si un contact étroit a eu lieu, procéder selon les indications de test chez les enfants <12 ans.
[2] symptômes gastro-intestinaux, maux de tête, douleurs aux membres, perte du sens du goût ou de l'odorat
[3] p.ex. otite moyenne, angine à streptocoques, infection des voies urinaires

E. Coronacheck Pédiatrique

Dès le 1.10.2020, une nouvelle version du Coronacheck pédiatrique est disponible pour TOUS les enfants quel que soit leur âge. Il permet d'orienter les soignants, parents, enfants et adolescents sur les indications au dépistage. Le coronacheck devrait être présenté lors d'une consultation spontanée au centre de dépistage pédiatrique du COVID-19, notamment lorsque l'enfant et sa famille ne sont pas référés pas le médecin cantonal ou le pédiatre traitant de l'enfant.

Lien Coronacheck pédiatrique : https://coronavirus.unisante.ch/evaluation

F. Attitude et indication d'isolement sous la responsabilité des autorités cantonales

Pour tous les enfants quel que soit leur âge :

- En cas de dépistage positif ->Application des recommandations générales- > ISOLEMENT pendant au moins 10 jours et 48 heures après la fin des symptômes
- Les personnes appartenant au même ménage doivent être mises en quarantaine, En cas de symptômes elles doivent également être testées.

- En cas de dépistage négatif -> L'enfant en bon état général et afébrile depuis 24h, peut retourner à l'école /en crèche et dans ses structures parascolaires. La persistance d'une toux ou la présence de symptômes légers listés ci-dessus ne justifient pas une exclusion scolaire. L'enfant doit pouvoir réintégrer ces structures SANS certificat médical Mise en quarantaine des contacts rapprochés des patients infectés par le SARS-CoV-2

- En cas d'exposition rapprochée à un cas COVID-19 **(vivant sous le même toit, ou ayant des relations intimes)** ; le patient **exposé asymptomatique** doit être mis en quarantaine.

- En cas d'exposition significative (< 1.5m pendant > 15 min) en-dehors des situations ci-dessus, l'Office du médecin cantonal évaluera, de cas en cas, les indications à la quarantaine.
    - La quarantaine débute dès l'annonce du résultat positif du cas source et dure 10 jours, à partir du dernier contact rapproché sans protection avec le cas source.
    - Pas de mise en quarantaine des contacts asymptomatique pendant la période d'attente des résultats du cas source.

G. Centres de dépistage pédiatrique COVID-19:

Un Centre de dépistage pédiatrique pour le COVID-19 a été mis en place sur le site de Montétan (Avenue des Avelines 12, 1004 Lausanne) permettant ainsi d'offrir un dépistage aux enfants et à leur accompagnants. Il est ouvert du lundi au samedi de 11:00 à 20:00. Les enfants et leur famille peuvent être référés par le médecin cantonal ou le pédiatre traitant de l'enfant. Lors de consultation spontanée de l'enfant et de sa famille, un coronachek pédiatrique doit être effectué préalablement. Le résultat négatif sera transmis par sms et en cas de résultat positif, un téléphone sera effectué par un médecin travaillant au centre de dépistage.

Sites de dépistage pédiatrique autres du CANTON DE VAUD: **Liste des Centres de TEST CoVID-19 Vaud (MAJ 18-06-20)**

***Dès le 5.10.20: Dépistage de tous les patients hospitalisés au CHUV**

Ci-dessous : Algortihme du centre de dépistage , Site Montétan

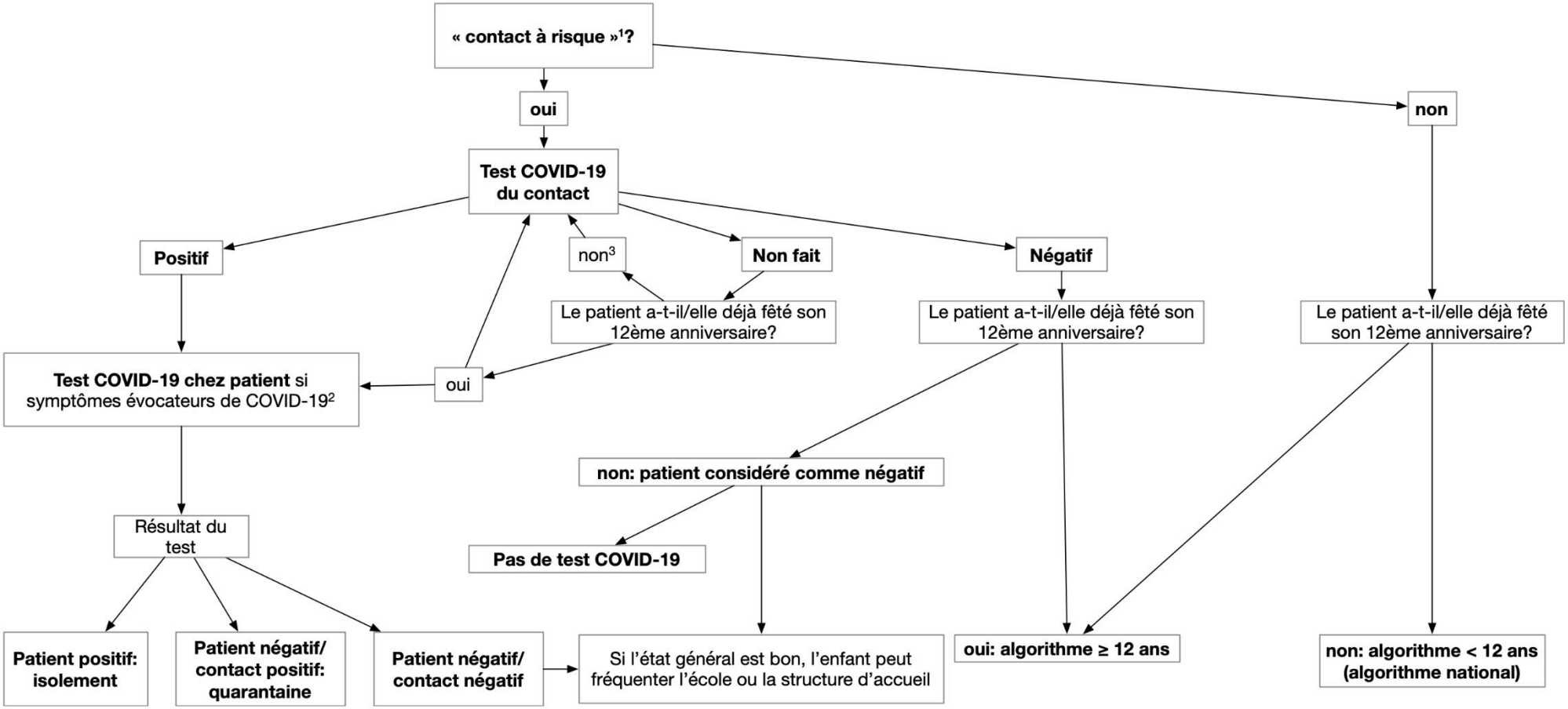

[1] **Définition contact à risque** : Contact étroit avec un enfant >12 ans ou un adulte symptomatique ou avec une personne de tout âge avec un test positif, en particulier dans le milieu familial.

[2] Fièvre, toux (quelque soit l'intensité), maux de gorge, rhume, symptômes gastro-intestinaux, maux de tête, douleurs aux membres, perte du sens du goût ou de l'odorat

[3] selon évaluation de la situation, possibilité de faire le test aussi chez l'enfant directement

H. Tests de dépistage COVID 19

Types de frottis :

- **Frottis naso-pharyngés doivent être privilégiés au vu de leur excellente sensibilité**
- **Autres possibilités : frottis oro-pharyngé, frottis nasal antérieur**
- **Les tests salivaires sont en cours d'évaluation et de ce fait pas préconisés actuellement**

Dépistage par PCR :

- Outils moléculaires type SARS-CoV-2 RT-PCR (résultats rendus en 24h-36h) PRIORITAIRE

a. Sensibilité de la RT-PCR : Excellente du point de vue analytique avec une sensibilité évaluée de 10-100copies/ml de l'échantillon
CAVE : La sensibilité est dépendante de la qualité du frottis effectué, la charge virale qui peut varier en fonction du stade de la maladie et de la clinique: patient pauci-symptomatique ou sans symptômes des voies respiratoires supérieures.

b. Recommandation d'effectuer un deuxième frottis limitée au vu de l'excellente des tests : si très forte suspicion clinique de COVID-19 et que le premier frottis la première RT-PCR est négative, un deuxième frottis naso-pharyngé est recommandé

Sérologies :

- Deux types de tests sérologiques sont disponibles au CHUV pour la détection de SARS-CoV-: un test ELISA quantitatif (IgG seulement, pour l'instant), un test immunochromatographique de type « point of care testing » (POCT) (détection d'IgG et IgM, non quantitatif).
- Indication clinique **: <u>Elle doit rester limitée</u>** afin de garantir l'accès à ces tests pour des situations où il y a une réelle plus-value, essentiellement lors d'hospitalisation avec deux tests RT-PCR soit discordants ou négatifs malgré un tableau clinque suggestif. Attention, les sérologies ne sont **pas un test de dépistage en phase aigüe de la maladie**. Leur sensibilité excède 90% si effectuée **15 jours après le début des symptômes**.

I. Procédure de prise en charge au cabinet

- **Triage téléphonique en amont des patients symptomatiques répondant aux critères de définition ci-dessus afin de:**
    - Favoriser leur consultation en urgence et éviter une attente en salle d'attente de plus de 10 minutes
    - Dans la mesure du possible et pour les enfants dès 5 ans et adolescents et parents si symptomatiques : port du masque chirurgical
      CAVE : Pas de port de masque nécessaire pour enfants/parents asymptomatiques

- **Si enfants avec conditions chroniques suivis au CHUV,** indication de les référer au CHUV pour un dépistage au CHUV/BH-11 auprès de leurs spécialistes par le biais d'une filière de dépistage prévue pour ces enfants au BH-11/CHUV. Si un enfant avec une condition chronique consulte malgré ces mesures, **le voir en priorité et pas de passage en salle d'attente**
- **Le port du masque chirurgical en continu (durée maximale 4 heures mais pouvant aller jusqu'à 8 h à condition de ne pas être enlevé entre temps) reste actuellement recommandé pour Le/la pédiatre ET l'assistant(e) médical (e) (ASS MED)**

- **Annonce par téléphone aux parents de limiter dans mesure du possible le nombre d'accompagnant de l'enfant malade (un parent et éviter au maximum la fratrie)**
- **Pour la procédure de dépistage au cabinet :**
  La santé publique suit les recommandations de SWISSNOSO et applique strictement les mesures additionnelles gouttelettes.

  Toutes ces recommandations sont amenées à évoluer selon la situation épidémiologique

J. Critères de déclaration

Tous les cas avec PCR SARS-CoV-2 positive de prise en charge ambulatoire doivent être déclarés au médecin cantonal (infectionsdeclaration@hin.ch) et à l'OFSP covid-19@hin.infreport.ch**:** https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/msys/covid-19-meldeformular-ambulant.pdf.download.pdf/OFSP_covid19_formulaire-de-declaration_patients-ambulatoires.pdf

K. Prise en charge de coûts

Depuis le 24.06.2020, les frais liés au dépistage SARS-COV-2 par PCR ou sérologies sont à charge de la confédération https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/regelung-krankenversicherung.html

XXXXXXXXFIN DE LA PROCEDUREXXXXXXXXXX

S. Asner ; Pierre-Alex Crisinel, C. Petignat ; E. Masserey